

**LA CLIENTÈLE DES PERSONNES HANDICAPÉES DES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX AU  
QUÉBEC :  
MESURER, ANALYSER, PLANIFIER**

**RAPPORT À LA  
DIRECTION DU SPORT, DU LOISIR ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**PAR**

**GILLES PRONOVOST, professeur émérite  
Département des études en loisir, culture et tourisme  
Université du Québec à Trois-Rivières**

**En collaboration avec  
L'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées  
(AQLPH), Marc St-Onge, directeur**

Trois-Rivières

Version révisée avril 2020

## REMERCIEMENTS

Cette recherche n'aurait pas été possible sans la collaboration des responsables municipaux et des autres organismes qui ont accepté participer à ce projet en y consacrant de leur temps. C'est grâce à leur disponibilité que j'ai pu prendre connaissance d'informations de premier ordre qui ont alimenté mon rapport et qu'elles m'ont généreusement transmises. Toutes ces personnes sont expressément mentionnées en Annexe 1 de ce document. Je les remercie très sincèrement.

Je remercie également Marc Saint-Onge, directeur général de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) de m'avoir fait confiance au point de m'avoir fortement incité à entreprendre cette recherche. Ce rapport a également bénéficié de ses commentaires, ainsi que ceux de Alexandra Gilbert. Le contenu demeure toutefois sous mon entière responsabilité.

Je remercie enfin la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique, du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, tout particulièrement Geneviève Savard, pour ses commentaires ainsi que pour le soutien financier accordé à ce projet.

## Table des matières

Liste des tableaux.....	p. 5
Le contexte de la recherche.....	p. 6
Objectifs du projet de recherche.....	p. 7
Méthodologie.....	p. 8
Divers modes de gestion.....	p. 9
<i>Prise en charge directe.....</i>	<i>p. 9</i>
<i>Prise en charge majoritaire.....</i>	<i>p. 10</i>
<i>Gestion déléguée.....</i>	<i>p. 10</i>
<i>Le cas de la ville de Montréal.....</i>	<i>p. 11</i>
<i>Une nébuleuse d'organismes communautaires spécialisés.....</i>	<i>p. 13</i>
Les dispositifs.....	p. 13
<i>Un formulaire relativement uniformisé.....</i>	<i>p.14</i>
<i>Une évaluation généralement établie avec l'aide de ressources     professionnelles .....</i>	<i>p. 14</i>
<i>Des contacts réguliers avec les parents.....</i>	<i>p. 15</i>
<i>Une prise en charge par les villes.....</i>	<i>p. 16</i>
<i>Le compte y est-il ?.....</i>	<i>p. 16</i>
Caractéristiques de la population des enfants nécessitant un accompagnement.....	p. 17
<i>Les données du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement     supérieur .....</i>	<i>p. 17</i>
<i>L'importance relative des enfants handicapés     dans les camps de jour municipaux.....</i>	<i>p. 20</i>
<i>Refus, abandons, expulsions.....</i>	<i>p. 23</i>
<i>De nombreux camps municipaux affichent complets.....</i>	<i>p. 24</i>
<i>Nature et importance des handicaps répertoriés.....</i>	<i>p. 24</i>
<i>Une population majoritairement masculine.....</i>	<i>p. 24</i>
<i>Une prise en charge d'enfants plus âgés.....</i>	<i>p. 25</i>
<i>En majorité des enfants autistes ou ayant des         déficiences intellectuelles.....</i>	<i>p. 26</i>
<i>Des enfants à diagnostic multiples.....</i>	<i>p. 30</i>

Les attentes des parents.....	p. 32
La question du personnel.....	p. 34
<i>Pénurie de main-d'œuvre, difficultés de recrutement.....</i>	<i>p. 35</i>
<i>Une clientèle nécessitant des ressources en surnombre.....</i>	<i>p. 36</i>
Pour une information de qualité.....	p. 36
Quelques éléments de problématique générale.....	p. 38
<i>Le poids de l'histoire.....</i>	<i>p. 38</i>
<i>Entre service de loisir et service social.....</i>	<i>p. 39</i>
<i>Les rapports institutionnels.....</i>	<i>p. 39</i>
<i>L'impact de la mise en place des maternelles à quatre ans.....</i>	<i>p. 39</i>
<i>La formation du personnel.....</i>	<i>p. 40</i>
Limites de cette recherche.....	p. 40
Conclusion.....	p. 40
Références.....	p. 42
Annexe 1 Liste des personnes rencontrées.....	p. 45
Annexe 2 Tableau additionnel et note technique.....	p. 46

## Liste des tableaux

Tableau 1	Statistiques scolaires 2017-2018.....	p. 19
Tableau 2	Répartition des effectifs scolaires selon le handicap, Québec 2017-2018.....	p. 20
Tableau 3	Statistiques d'inscription camps de jour 2019 Villes choisies.....	p. 22
Tableau 4	Enfants accompagnés Arrondissement Hochelaga-Maisonneuve Été 2019.....	p. 27
Tableau 5	Enfants accompagnés Ville Saint-Laurent Été 2019.....	p. 27
Tableau 6	Statistiques d'inscription Campgourou 2019 Ville de Laval.....	p. 28
Tableau 7	Diagnostic des enfants nécessitant un accompagnement Ville de Longueuil, 2019.....	p. 29
Tableau 8	Types de limitations selon les demandes Montréal 2019.....	p. 30
Tableau 9	Nombre d'enfants, selon le nombre de diagnostics, Ville de Laval et de Longueuil, 2019.....	p. 31
Tableau 10	Nombre d'enfants, selon le nombre de troubles de comportement, Ville de Laval en 2017 et 2018.....	p. 31
Tableau 11	Fréquence de certains 'troubles de comportement', Ville de Laval, 2017 et 2018.....	p. 32
Tableau A2-1	Évolution du nombre d'enfants selon le type de handicap, entre 2012-2013 et 2017-2018, en pourcentage par rapport à 2012-2013.....	p. 46

## Le contexte de la recherche

Quelques travaux de l'Observatoire québécois du loisir ont permis de ramener à l'avant-plan la question de l'évolution des camps de jours municipaux au Québec ainsi que des diverses problématiques auxquelles ces camps sont confrontés. Tant des colloques organisés par l'OQL que des divers Bulletins qui ont été publiés,<sup>1</sup> nous pouvons énumérer quelques éléments fondamentaux qui en ressortent :

- si l'on estime que les camps de jour municipaux rejoignent peut-être moins du tiers des jeunes québécois âgés entre 6 et 14 ans, l'absence de véritable recension récente ne permet pas d'infirmer ou de confirmer cette donnée lorsqu'elle concerne plus spécifiquement les enfants handicapés ; par exemple nous ne connaissons pas vraiment quel est le pourcentage d'enfants handicapés qui fréquentent les camps de jour par rapport à la clientèle totale, ni comment ont évolué au cours des dernières années leur nombre et leur proportion ; nous ne savons pas non plus la répartition de cette clientèle spécifique selon la nature et l'importance des handicaps déclarés ;
- la gestion des données a évolué dans ses fondements et ses modes d'action, tout en diversifiant les formes d'organisation, de sorte que les enfants handicapés peuvent se retrouver, selon les municipalités, dans des camps de jour réguliers, dans des centres communautaires à qui on a délégué certaines responsabilités ou encore dans des centres adaptés soutenus par la ville ; mais il est possible que selon les milieux les méthodes de cueillette d'informations soient minimales sinon très différentes.
- Des efforts importants ont été faits en termes de recrutement et de formation du personnel, mais les résultats sont incertains au regard de l'absence de données significatives concernant les enfants handicapés permettant une planification efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles.

---

<sup>1</sup> L'OQL a organisé en octobre 2016 un colloque sur le thème des camps de jour, ainsi qu'un autre en octobre 2018 sur la question de l'intégration des personnes ayant un handicap. Il a également publié plusieurs bulletins : Carbonneau, H. et coll., 2018; Thibault, A., 2017; Lavigne, M-A., 2017; Goupil-Landry, M., 2015.

- Les attentes proprement éducatives, fortement éducatives même, de la part des parents sont parfois difficiles à concilier avec le mandat proprement « récréatif » des municipalités.
- Les camps municipaux sont confrontés avec la présence de plus en plus importante de clientèles « à besoins particuliers » (difficultés de comportement, hyperactivité, en situation de handicap significatif et persistant, etc.) de même qu'à une diversification importante des communautés culturelles d'où proviennent les jeunes ; il semble d'ailleurs que ce type de clientèle tend à augmenter au fil des ans sans que l'on dispose d'une mesure démographique crédible qui permettrait de bien évaluer la situation.
- Ce qui entraîne des problématiques évidentes d'intégration de cette diversité de clientèles jeunes : accessibilité physique des lieux ; adaptation des équipements et des activités ; ressources spécialisées nécessaires ; adaptations diversifiées aux attentes des groupes sociaux ou culturels en présence, sans compter les coûts additionnels qu'engendre une telle situation.
- De plus, les quelques données disponibles permettent de conclure qu'une part importante de jeunes handicapés ne fréquentent pas les camps de jour tout simplement par ignorance de l'offre municipale, mais aussi parce que les camps de jour sont perçus comme n'offrant pas de services adaptés à leurs besoins ou à leur culture.

C'est dans ce contexte que nous avons effectué une démarche visant à recueillir une information crédible sur les stratégies et indicateurs ayant trait aux caractéristiques de la clientèle des personnes handicapées des camps de jour au Québec en vue de permettre aux décideurs municipaux et leurs partenaires de mieux orienter leur action.

### **Objectifs du projet de recherche**

L'objectif du projet est de recueillir, dans le cadre d'une démarche exploratoire, des données empiriques crédibles sur la clientèle des camps de jour présentant un handicap significatif et persistant. Au fil de ma recherche cependant j'en suis venu à également considérer de nombreux autres aspects fortement interreliés, notamment le déroulement du processus de gestion, la question de la pénurie de personnel ainsi que les attentes mêmes des parents.

## Méthodologie

Je ne pouvais envisager un projet qui s'étendrait à la grandeur du Québec : l'envergure et les coûts associés dépassent le cadre financier de ce projet ainsi que la durée de sa réalisation. J'ai procédé par échantillon d'un certain nombre de villes dont la diversité et les caractéristiques permettent de donner une image la plus représentative possible de la situation québécoise dans son ensemble, et qui, de surcroît, ont déjà acquis une certaine expérience de cueillette et d'analyse de données de leur clientèle.

Je me suis déplacé pour aller rencontrer à au moins une reprise, sur place, des professionnels municipaux en charge des camps de jour. Dans de nombreux cas il s'agissait du directeur ou de la directrice du service, accompagné du responsable en question. Lors de la rencontre j'interrogeais les responsables sur la problématique associée à l'accompagnement d'enfants handicapés ou ayant d'un trouble de comportement, sur les divers dispositifs mis en place et sur le suivi qui en était fait. De plus j'ai recueilli les données précises de chacune des municipalités rencontrées portant notamment sur le nombre total d'inscriptions aux camps de jour en 2019 et, de ce total, le nombre expressément identifié comme nécessitant un accompagnement. J'ai aussi recueilli les données portant sur le personnel qui avait été engagé et sur le nombre d'animateurs spécifiquement dédié à l'accompagnement. Dans certains cas j'ai aussi obtenu des données non nominatives sur les caractéristiques des enfants nécessitant un accompagnement.

Tout au cours de ces rencontres j'ai réalisé l'importance de recueillir les données *sur place, en présence des responsables concernés*. J'ai pu réaliser l'ampleur des nombreuses décisions concrètes prises par ceux-ci tout au long de la saison 2019. J'ai pris connaissance des adaptations nécessaires constantes qui ont été faites selon les situations. J'ai pu mieux saisir l'état actuel de la problématique et des défis qu'elle pose. J'ai pu également bien préciser quelles données étaient recherchées, les plus complètes possibles et qui débordent d'un simple rapport annuel.

En tout 20 villes ont été rencontrées. De ce nombre on compte la plupart des grandes villes du Québec (dont Laval, Québec et Sherbrooke), des municipalités dans la plupart des régions du Québec ainsi que des municipalités du monde rural.

Dans le cas de la ville de Montréal, j'ai réalisé des rencontres avec des responsables de 3 arrondissements de Montréal, en plus des instances régionales *AlterGo* et *Sport, Loisir de l'Île de Montréal* (SLIM).



En plus, j'ai aussi rencontré deux URLS, de l'Estrie et de Trois-Rivières.

Je dois préciser que ma démarche porte sur les démarches réalisées *en amont* de la mise en place des camps de jour, ainsi que sur *le suivi* fait par les villes.

On trouvera à l'Annexe 1 la liste des personnes rencontrées.

### **Divers modes de gestion**

Même si cela n'était pas dans mon mandat, j'ai cru bon de décrire ce qui m'a semblé les tendances actuelles en termes de gestion municipale des camps de jour.

Les plus récentes données sur les camps de jour, récoltées à l'aide de la plateforme « Sentinelle » font état de deux principaux modes de gestion : une gestion directement assumée par les villes, une gestion déléguée (Cloutier et Poulet, 2019). Mes rencontres m'amènent à nuancer cette observation. On observe en effet des modes mixtes de gestion ainsi que diverses modalités de délégation de gestion.

#### *Prise en charge directe*

À l'exception de quelques grands centres comme Montréal, Repentigny, Longueuil, Québec et Sherbrooke, un grand nombre de municipalités ont directement pris en charge l'organisation et la programmation des camps de jour. Tel est bien le cas de Mirabel, Joliette, Rivière-du-Loup, Saguenay, etc. De manière générale, la maîtrise d'œuvre est entièrement prise charge par la municipalité, ce qui va de l'inscription, aux décisions à prendre en termes d'accompagnement et de recrutement de personnel, de contacts avec les parents ainsi que du suivi annuel.

L'étendue relative du territoire, le nombre moins élevé d'inscriptions, le nombre relativement limité de sites, permettent un tel type gestion, ce qu'ont permis de confirmer les données du projet Sentinelle.

Par rapport aux grands centres urbains, qui font appel à un autre mode de gestion (voir plus bas), l'exception notable est la ville de Laval, laquelle, en dépit de la taille de sa population et des ressources nécessaires, prend directement sous sa responsabilité une gestion intégrée de camps de jour municipaux, y compris celui exclusivement dédié aux enfants nécessitant un accompagnement : il s'agit du camp dénommé « Campgourou » qui recueille en son sein près de 200 enfants ayant des limitations fonctionnelles, dont certains sont intégrés dans des camps réguliers. Je reviendrai également sur le cas de quelques arrondissements de Montréal qui privilégient ce mode de gestion.

### *Prise en charge majoritaire*

Pour certaines villes, on observe un modèle mixte de gestion, à la fois majoritairement sous la responsabilité de la ville mais qui fait aussi appel à un certain degré de délégation : la ville prend très largement en charge des accompagnements dans ses sites dédiés, mais fait également appel à des centres communautaires ou des organismes spécialisés. Tel est le cas de la ville de Trois-Rivières, laquelle, outre le petit nombre d'accompagnements qu'elle prend en charge, confie à un organisme spécialisé disposant de meilleures ressources (équipement spécialisé, personnel spécialisé) le soin d'organiser un camp de jour estival pour des enfants autistes ; contre financement, elle délègue également à quelques centres communautaires l'organisation de camps de jour additionnels (mais sans enfants nécessitant un accompagnement). Tel est également le cas pour la ville de Victoriaville, qui a pris en charge au-delà de quatre-vingts accompagnements mais a confié à quatre partenaires (financés) la prise en charge d'enfants plus âgés que l'âge requis dans les camps de jour réguliers (12 ans et plus) ou ayant de multiples handicaps. Tel est encore le cas de la ville de Repentigny qui en plus d'une trentaine d'enfants accompagnés dans ses divers sites, a confié à quatre organismes spécialisés (sans financement) une prise en charge directe d'enfants autistes ou ayant une déficience intellectuelle ; il faut noter qu'à l'instar de d'autres cas, l'âge des enfants déborde ici des groupes d'âges en camps de jour réguliers, pouvant aller jusqu'à 25 ans en certains cas.

### *Gestion déléguée*

Certaines villes ont choisi de déléguer presque totalement à des centres communautaires, à des « OSBL » ou autres organismes apparentés, généralement implantés de longue date sur le territoire, le soin d'offrir la programmation des camps de jour ainsi que la prise en charge des enfants nécessitant un accompagnement. C'est explicitement le cas pour les villes de Drummondville, Québec, Gatineau, Longueuil et Sherbrooke. Dans cette dernière ville par exemple, sept « Organismes gestionnaires délégués » prennent en charge cette responsabilité ; ce sont également 7 organismes mandataires à Drummondville. Dans le cas de la ville de Québec, il y en a plus d'une vingtaine. À Gatineau il y en a 11 répartis sur les quatre territoires de la ville.

Les organismes mandataires peuvent avoir leur propre formulaire d'inscription aux camps réguliers (c'est le cas à Sherbrooke et Longueuil par exemple), validé par la ville, mais règle générale, depuis quelques

années, le formulaire d'inscription dédié aux enfants nécessitant un accompagnement fait l'objet d'un contenu uniforme ; il n'en est pas toujours de même pour le formulaire d'inscription générale.

Dans presque tous les cas c'est le personnel de la ville qui s'occupe de l'inscription des enfants nécessitant un accompagnement, prend en charge le processus d'admission, de définition des besoins et de la décision concernant le personnel spécialisé nécessaire. Il semble que cette tendance à la prise en charge de ces divers dispositifs est plutôt récente et découle en partie de la nécessité d'en uniformiser les paramètres : le témoignage apporté par les villes de Sherbrooke, Québec et Longueuil est exemplaire de cette tendance.

En outre, comme dans les cas de prise en charge directe, on peut aussi faire appel à des organismes spécialisés pour les enfants ayant certains types de handicap, de déficience intellectuelle ou de diagnostics multiples. Le mode de financement peut varier en ce cas.

Il arrive parfois que l'on observe une *gestion déléguée mixte*, le personnel de la ville prenant en charge une partie des opérations liées à l'inscription et aux décisions d'accompagnement, un organisme mandaté par la ville prenant en charge l'autre partie. Ce sont généralement des raisons historiques qui président à ce choix (tel est le cas de la ville de Longueuil).

Précisons encore que lorsque l'organisme communautaire mandaté par la ville procède lui-même à l'inscription des enfants, en camps réguliers ou pour les enfants nécessitant un accompagnement, il s'ensuit parfois une perte d'information qui peut être importante pour les décideurs municipaux. En ce cas certaines villes éprouvent même de la difficulté à bien recenser la clientèle des camps de jour, voire à en connaître les caractéristiques, et même à être au courant des ressources en personnel dédié.

#### *Le cas de la ville de Montréal*

On peut observer à la ville de Montréal un processus plus complexe résultant à la fois de l'historique de la ville ainsi que du processus de fusion-défusion qui a conduit à la recomposition des acteurs politiques. Si l'on s'en tient à la ville elle-même, il semble que dans la majorité des 19 arrondissements, subsistent des reliquats de soutien direct d'organismes communautaires par l'administration centrale, et même par divers organismes régionaux, sur lesquels les arrondissements ont peu de prises. En outre, des subventions à organismes conventionnés suite à des ententes avec les arrondissements sont versées directement à ces organismes et s'ajoutent au soutien de l'arrondissement (c'est notamment le cas des

subventions versées par l'organisme régional « AlterGo » dont bénéficient la presque totalité des organismes communautaires ayant une entente de service avec les arrondissements pour l'accompagnement d'enfants handicapés).

Quant aux arrondissements eux-mêmes, la majorité procède par délégation de responsabilités à des organismes communautaires sans but lucratif. Le processus d'inscription aux camps de jour, la démarche d'ensemble qui y est associée, s'ils font l'objet d'une certaine uniformisation, demeurent généralement de la responsabilité de chaque organisme. Chacun des organismes dispose généralement de sa propre fiche d'inscription (mais celle-ci est validée par l'arrondissement en s'inspirant des guides de l'Association des camps du Québec) et reste entièrement maître des démarches subséquentes en vue de l'évaluation des besoins d'accompagnement d'enfants handicapés ou ayant un trouble de comportement.

Il arrive également, comme on l'observe dans certaines villes en gestion directe, que l'arrondissement supporte financièrement un ou plusieurs organismes spécialisés (par exemple en déficience intellectuelle).

Tel que déjà souligné, certains organismes spécialisés non reconnus par l'arrondissement reçoivent un financement directement de la ville centrale ou de la part de AlterGo.

À cela s'ajoute la complexité du découpage administratif. Dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, par exemple, il y a deux CLSC sur le territoire, le découpage scolaire est différent ce qui, de l'aveu des responsables municipaux, rend particulièrement difficile les échanges avec ces institutions.

On comprendra qu'un tel contexte rend généralement plus difficile la cueillette d'informations sur la population des enfants nécessitant un accompagnement, tout comme le processus de sélection de tels enfants semble échapper en partie du moins aux arrondissements et à la ville centrale.

À ma connaissance, il y a quelques exceptions notables : Anjou et Saint-Laurent tout particulièrement. Dans ce dernier cas, par exemple, où je me suis déplacé, l'ensemble de la démarche s'apparente fort au mode de gestion en régie directe tel que défini précédemment. Ce mode de régie découle directement de l'historique de la ville avant sa fusion. L'expérience de Ville Saint-Laurent, que j'ai pu analyser, indique que celle-ci dispose d'une bonne emprise sur l'ensemble du processus de gestion, d'inscription,

d'identification des besoins en accompagnement. De plus, le découpage territorial facilite grandement la collaboration avec les services sociaux, au point qu'un grand nombre d'enfants nécessitant un accompagnement sont référés directement par le CLSC, que c'est cet organisme qui établit le diagnostic pour chaque enfant et qui accorde même un financement pour leur accompagnement.

### *Une nébuleuse d'organismes communautaires spécialisés*

À cela il faut ajouter que dans presque toutes les villes, sinon dans la totalité, existe sur leur territoire une panoplie d'organismes privés, avec ou sans but lucratif, offrant des services aux enfants ayant un handicap ou un trouble de comportement. On a vu que certaines villes y font même appel. Mais la plupart du temps de tels organismes, souvent très spécialisés, œuvrent en parallèle aux services municipaux, même si certaines villes inscrivent leurs coordonnées dans leur brochure d'information. On notera qu'il en est de même d'ailleurs pour de nombreux organismes culturels, sportifs ou communautaires offrant des activités à l'ensemble de la population ou aux jeunes en particuliers et à qui la ville offre très souvent un soutien logistique et l'accès à des plateaux d'activités.

Une telle panoplie d'organismes, parallèles ou complémentaires, est de nature à enrichir et diversifier l'offre d'activités tout particulièrement pour les enfants handicapés. Mais les grandes villes tout particulièrement peinent parfois à les identifier. Il y a là une situation relativement généralisée au sein des villes qui mérite réflexion et approfondissement, ne serait-ce que pour assurer la meilleure synergie possible entre les intervenants municipaux et communautaires.

De plus, et on le voit bien dans mon rapport, s'impose la nécessité d'approfondir *la concertation entre le milieu municipal, le système d'éducation et les services sociaux et de santé*. J'y reviendrai dans la section faisant état de la problématique générale.

### **Les dispositifs**

On ne saurait trop insister sur l'importance et l'ampleur des divers dispositifs mis en œuvre par les villes en vue de recueillir l'information la plus complète possible auprès des populations d'enfants nécessitant un accompagnement, de bien identifier les besoins de chacun, de s'adapter aux situations changeantes, de demeurer en contact avec les parents concernés. J'ai nettement eu l'impression que depuis quelques années la plupart des villes ont développé, adapté et formalisé leur dispositif, conscientes qu'elles sont devenues, de l'importance des enjeux.

### *Un formulaire relativement uniformisé*

Règle générale les villes utilisent un formulaire qui emprunte l'essentiel de son contenu à celui proposé par l'Association des camps du Québec. Quelques villes ou organismes communautaires n'y font encore par recours, ce qui rend plus difficile l'établissement précis des besoins, comme le déclarent d'ailleurs les responsables eux-mêmes. Le parent qui soumet une demande d'accompagnement doit le mentionner expressément puis par la suite compléter une fiche relativement détaillée concernant l'incapacité ou le handicap de l'enfant, certains types de comportement (agressivité, gêne, réactions négatives, etc.), divers besoins (alimentation, hygiène, etc.), le degré d'autonomie de l'enfant, le transport adapté nécessaire ou non, la demande en termes de besoins d'accompagnement), une fiche santé, etc. Il s'agit d'un formulaire en sus de la demande d'inscription régulière et, comme je l'ai noté, il est pris en charge par les responsables municipaux eux-mêmes.

### *Une évaluation généralement établie avec l'aide de ressources professionnelles*

À quelques exceptions près, le formulaire complété et signé par le parent, doit également faire état d'une ressource professionnelle œuvrant auprès de l'enfant et validant les besoins en accompagnement. Cette démarche semble avoir été mise en place plus récemment, suite sans doute à diverses expériences passées, mais suppose bien entendu un processus quasi institutionnalisé de collaboration avec les services sociaux et de santé. Dans la plupart des cas, à l'exception de la ville de Montréal, comme je l'ai souligné, on a fait état d'une collaboration de plus en plus étroite avec les services de santé, CIUSS ou CLSC. Dans certains cas, comme on l'a vu, ces organismes participent même au financement des accompagnements en camps de jour. On a également fait état de collaborations plus ponctuelles ou plus récentes avec le milieu scolaire ; ce milieu semble nettement plus difficile à mobiliser ; il est même assez souvent pratiquement absent ; j'ai recueilli un très grand nombre de témoignage à cet effet.

Une fois la fiche d'inscription complétée, un dispositif d'analyse est mis en œuvre. Pour chacun des enfants, parfois l'analyse est faite par un comité interdisciplinaire (responsables municipaux, travailleur social, psychologue, éducateur spécialisé, etc.) ; parfois le professionnel en charge des camps de jour procède seul à l'analyse des dossiers mais en consultant diverses personnes ressources ; parfois la ville s'en remet au diagnostic établi par des professionnels du CIUSS ou du CLSC. Les parents peuvent être

contactés pour obtenir plus de précisions. Un plan d'accompagnement est établi par la suite, enfant par enfant, notamment pour ce qui est des besoins spécifiques et du ratio à retenir : un animateur pour un enfant, pour deux ou pour trois. Les parents en sont informés et peuvent à l'occasion demander des ajustements. Il y a parfois des discussions avec les parents sur le site souhaité pour leur enfant, mais en ce cas, généralement, c'est la disponibilité du personnel, les caractéristiques physiques du lieu, voire le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis, qui déterminent le choix final.

L'évaluation des besoins en accompagnement peut être facilitée par l'expérience du camp de l'année précédente (souvent une fiche de suivi est faite), même si d'année en année l'enfant peut évoluer en termes de handicap ou de trouble de comportement. J'ai eu nettement l'impression que les responsables municipaux s'appuient sur l'expérience passée faite avec chacun des enfants pour préparer l'année qui vient. C'est surtout une première expérience d'accompagnement, quand un enfant est inscrit pour la première fois, que les démarches d'évaluation peuvent s'avérer plus complexes. On m'a rapporté de nombreux cas de sous-estimation, voire de déni de la part des parents, en termes de handicap ou de besoin de leur enfant. D'autres parents agissent ainsi de peur de voir leur enfant refusé à l'admission.

Au terme de cette démarche, on ne m'a rapporté que quelques cas de refus d'inscription, la plupart du temps en raison du ou des handicaps trop lourds identifiés. Cependant, comme on le verra plus loin, c'est la disponibilité de personnel, même plus ou moins qualifié, qui demeure la principale cause d'inscriptions refusées. Il est possible également que les délais très serrés d'inscription mis en place, les échéanciers très contraignants à respecter, constituent un frein à l'inscription. J'y reviendrai.

#### *Des contacts réguliers avec les parents*

Ce qui est notable également, c'est l'importance accordée au suivi avec les parents. Ceux-ci sont contactés en amont : demandes de précisions sur le diagnostic porté sur l'enfant, suggestions de modalités d'accompagnement, etc. Pendant la durée du camp il arrive que le parent soit contacté si des problèmes ont été rencontrés pendant le déroulement du camp, si des modifications au ratio d'accompagnement s'imposent ou peuvent être envisagées. Certaines villes contactent immédiatement un parent dont l'enfant ne se présente pas au jour fixé.

Tel que souligné, on peut noter dans presque tous les camps de jour quelques cas d'exclusion en cours d'activités, particulièrement pour cause de comportements violents de la part de l'enfant. En ce cas le parent est naturellement informé.

À la fin de l'expérience estivale, la vaste majorité des villes font un bilan, enfant par enfant, éventuellement en vue de prévoir les modalités d'accompagnement pour l'année suivante.

Le rapport récent rédigé par Hélène Carbonneau et Marie-Michèle Duquette [2018], donne quelques exemples concrets notamment quant au processus d'inscription, la collaboration institutionnelle et le suivi avec les parents. Les « pratiques innovantes » qui y sont décrites sont tout à fait en phase avec mes propres observations.

### *Une prise en charge par les villes*

Comme je l'ai souligné, à quelques exceptions près, et ce depuis quelques années seulement, les villes ont été menées à prendre complètement en charge le dossier des demandes d'accompagnement. Les modalités peuvent différer d'une ville à l'autre mais on observe un processus de gestion de plus en plus centralisé, sans doute sous l'effet des impératifs juridiques ainsi que de la complexité de l'évaluation des besoins de chacun des enfants. D'autant plus que l'on doit souvent compter sur des ressources des institutions scolaires et surtout de santé présentes sur le territoire de la ville, avec lesquelles les gestionnaires municipaux peuvent plus aisément interagir.

### *Le compte y est-il ?*

Je présenterai plus loin les statistiques d'inscription recueillies auprès des responsables municipaux que j'ai rencontrés, statistiques validées directement par eux. À ma connaissance il existe présentement deux principales sources d'information portant sur la clientèle des camps de jour municipaux : d'abord le projet « Sentinelle », puis le relevé annuel que font quelques URLS. Dans le cas du projet Sentinelle, qui est en cours d'expérimentation, pour le dernier recensement mené pour l'année 2018, on note un taux variable de réponses, pour l'ensemble des municipalités et par région administrative (Cloutier, François et Poulet, Denis, 2019). Dans le cas des données régionales, seules quelques URLS les recueillent.

Il est indéniable que les villes font des efforts importants pour contrôler de plus en plus précisément leurs données statistiques et les transmettre à qui de droit. Leur prise en charge des inscriptions spécifiquement dédiées



à l'accompagnement facilite généralement la cueillette de données portant sur cette clientèle spécifique. Les principales difficultés qu'elles rencontrent résultent en grande partie du mode de gestion mis en œuvre. Ainsi quand on observe une grande décentralisation, avec deux, voire trois paliers d'intervention, ou quand la gestion est pratiquement entre les seules mains des organismes mandataires, on observe généralement une plus grande incertitude dans la compilation des données. Il arrive même parfois que les responsables municipaux n'ont tout simplement pas accès aux données.

De plus, souvent en raison de l'historique de la ville, on observe l'existence d'une comptabilité séparée, rendant celle-ci plus difficilement accessible. Le financement par l'organisme AlterGo, à Montréal, en est un exemple. Ou encore les statistiques de certains centres communautaires offrant des camps de jour, spécialisés ou non, ne sont pas nécessairement pris en compte dans les statistiques officielles transmises par les responsables municipaux en raison d'un financement comptabilisé ailleurs dans le budget municipal. De même on oublie souvent de tenir compte des inscriptions et des ressources portant sur l'offre de sites d'animation sans programmation.

J'ai réalisé également comment la comptabilité reliée au personnel est difficile. Comme on le sait, les difficultés de recrutement sont importantes, il est parfois ardu de recruter tout le personnel nécessaire ou encore les ressources nécessaires sont trouvées à la dernière minute ; certains étudiants se désistent en cours de route ; il y a un certain va-et-vient d'animateurs en cours d'été ; il semble que la fin de la saison entraîne beaucoup d'imprévus en termes de persévérance des animateurs.

Quoiqu'il en soit, il est évident qu'il faut poursuivre les efforts pour obtenir des données de plus en plus complètes. Mon expérience m'amène à conclure cependant que les données actuellement publiées *sous-estiment* l'ampleur des efforts consentis par les villes.

### **Caractéristiques de la population des enfants nécessitant un accompagnement**

#### *Les données du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*

Au vu des statistiques difficiles à obtenir, voire à l'hétérogénéité des définitions du handicap, je m'en suis tenu dans un premier temps aux données du système d'éducation. La définition d'un enfant 'handicapé', 'à risque' ou 'en difficulté d'adaptation' a fait l'objet d'une certaine normalisation au sein du réseau de l'éducation, *que le monde municipal aurait tout intérêt à retenir et utiliser*. On fait appel à des spécialistes pour

établir les diagnostics. Cette population nécessite en effet des ressources additionnelles aux fins du financement des écoles, ce qui permet de mieux les identifier. Selon les directives du ministère de l'éducation (son appellation varie dans le temps), pour déclarer des élèves comme « handicapés » ou « ayant des troubles graves de comportement » les trois conditions suivantes sont essentielles :

- une évaluation diagnostique doit avoir été réalisée par un personnel qualifié ;
- des incapacités et des limitations doivent découler de la déficience ou du trouble se manifestant sur le plan scolaire ;
- des mesures d'appui doivent être mises en place (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007).

L'importance numérique de l'ensemble de la population ainsi identifiée est importante car elle peut permettre notamment :

- d'établir le poids relatif des enfants handicapés ou ayant des troubles de comportement dans l'ensemble des enfants québécois d'âge scolaire ;
- de vérifier si les camps municipaux recrutent des enfants handicapés en proportion plus grande, ou moins grande, que leur poids relatif dans l'ensemble de la population québécoise ;
- de tenter d'évaluer dans quelle mesure les caractéristiques de la population des enfants handicapés ou présentant un trouble de comportement sont relativement du même ordre dans le système scolaire en général et dans les camps de jour municipaux en particulier.

Au vu des statistiques de l'éducation, les niveaux préscolaire, primaire et secondaire regroupaient, en 2017-2018, 48 811 enfants handicapés ou ayant des troubles de comportements (dernière année disponible). Ce nombre représentait 4,6% de l'ensemble des enfants d'âge scolaire (tableau 1).

Le ministère détaille également le nombre total et la proportion d'enfants selon le type de handicap. On y apprend que les enfants autistes (« trouble envahissant du développement ») représentent un peu plus du tiers de la population scolaire, suivis des enfants ayant un trouble de langage (22,7%) (tableau 2). De ce nombre seuls 44% étaient intégrés à une classe dite ordinaire. *À noter qu'il s'agit du diagnostic principal seulement.*

Ajoutons encore qu'en cinq ans, soit entre 2012-2013 et 2017-2018, le nombre d'enfants ayant un diagnostic de déficience motrice légère ou

organique a augmenté de 60% en nombre absolu, ceux ayant un trouble envahissant du développement de 57% et ceux ayant des troubles d'ordre psychopathologique de 37% (annexe 2). De telles augmentations reflètent sans doute en partie l'évolution de la précision dans les diagnostics, de même qu'une plus grande sensibilité à certains types de handicap. Mais pour les municipalités c'est le décompte absolu qui compte et on verra plus loin que les enfants ayant un tel type de handicap se retrouvent en nombre croissant parmi la clientèle des camps de jour municipaux.

De telles données constituent la référence la plus crédible pour décrire l'importance relative des enfants handicapés dans l'ensemble de la population des enfants québécois et pour vérifier dans quelle mesure la clientèle des camps de jour en épouse ou non les caractéristiques générales.

**TABLEAU 1**

<b>STATISTIQUES SCOLAIRES 2017-2018</b>		
	<b>N</b>	<b>%</b>
<b>Sans catégorie mais avec plan d'intervention</b>	<b>161019</b>	<b>15,3</b>
<b>Handicapés et troubles de comportement</b>	<b>48811</b>	<b>4,6</b>
<b>En enseignements privés non spécialisés (majoritairement intégrés à une classe ordinaire)</b>	<b>13359</b>	<b>1,3</b>
<b>Élèves réguliers</b>	<b>828255</b>	<b>78,8</b>
<b>POPULATION SCOLAIRE TOTALE</b>	<b>1051444</b>	
Source: Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Direction des indicateurs et des statistiques Mise à jour janvier 2020 Site "bdso.gouv.qc.ca"		

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LE HANDICAP QUÉBEC 2017-2018			
	N	p/r total	Intégrés à une classe %
Déficiences intellectuelles profondes	497	1,0%	1,4%
Déficiences intellectuelles moyennes à sévères	2470	5,1%	7,2%
Déficiences intellectuelles légères	357	0,7%	9,5%
Déficiences motrices légères ou organiques	6981	14,3%	72,4%
Déficiences motrices graves	1419	2,9%	27,8%
Déficiences langagières	11096	22,7%	35,7%
Déficiences visuelles	556	1,1%	61,9%
Déficiences auditives	1492	3,1%	56,9%
Troubles envahissants du développement	17420	35,7%	41,9%
Troubles d'ordre psychopathologique	4251	8,7%	43,9%
Déficiences atypiques	1078	2,2%	68,5%
Troubles graves du comportement	1194	2,4%	31,4%
	<b>TOTAL 48811</b>		<b>21271</b>
Source: Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Direction des indicateurs et des statistiques Mise à jour janvier 2020 Site "bdso.gouv.qc.ca"			

*L'importance relative des enfants handicapés dans les camps de jour municipaux*

Ne disposant pas de données représentatives pour l'ensemble des villes du Québec, je dois m'en tenir aux indications fournies par les villes que j'ai rencontrées. *Toutes les données utilisées pour cette section ont fait l'objet d'une validation de la part de chacun des responsables contactés.* Or, en fonction des données dont je dispose, j'en viens à la conclusion que, à quelques exceptions près, la clientèle d'enfants nécessitant un

accompagnement, et *prise directement en charge dans des camps de jour municipaux*, représente entre 1% et 5% de l'ensemble des enfants inscrits. Ce pourcentage est très variable d'une ville à l'autre. Généralement ce sont les grandes villes qui en accueillent proportionnellement le plus (tableau 3).

Il faut y ajouter cependant la prise en charge confiée par la ville à des organismes spécialisés, disposant de meilleures ressources professionnelles et des installations mieux adaptées. À Trois-Rivières par exemple, aux 23 enfants accompagnés dans les camps de jour, il faut ajouter 59 enfants autistes pris en charge par l'organisme GrandiOse, ce qui fait passer le taux d'accompagnements de 1,2% à 4,1%. À ma connaissance, ces situations sont encore peu nombreuses et concernent une délégation de responsabilités essentiellement pour des enfants autistes ou ayant une déficience intellectuelle. Tel que déjà rappelé, à cela s'ajoute assez fréquemment une offre de service privés, sur le territoire de la ville, de la part d'organismes spécialisées : déficience intellectuelle, autisme, difficultés d'apprentissage, etc. Puisqu'elles ne les subventionnent pas, les villes n'en tiennent pas la comptabilité, de sorte qu'il est très difficile d'en connaître l'ampleur ; il arrive parfois que tels organismes bénéficient d'un soutien indirect sous forme de prêts de locaux par exemple.

Cependant, comme on le verra plus loin, ce faible pourcentage d'enfants accompagnés nécessite des ressources humaines et financières en très grande importance de la part des villes.

Je ne dispose pas des données permettant de connaître la proportion d'enfants handicapés sur un territoire donné qui font appel aux services des camps de jour municipaux. Les données régionalisées du ministère de l'Éducation, par commission scolaire, ne regroupent pas nécessairement le territoire d'une seule ville. Si l'on prend l'exemple de la ville de Laval, où les territoires municipaux et scolaires se recoupent en grande partie, la commission scolaire dénombrait 2 753 enfants handicapés en 2017, alors que les camps de municipaux, incluant le « Campgourou », comptaient 235 inscriptions, soit approximativement 8-9% de l'ensemble de la population scolaire recensée. Mais n'oublions pas que seuls environ 42% des enfants handicapés sont intégrés à une classe régulière, ce qui peut faciliter une meilleure intégration aux camps de jour municipaux : auquel cas ce serait environ 20% de tels enfants qui participeraient aux camps de jour à Laval.

TABLEAU 3

STATISTIQUES D'INSCRIPTION CAMPS DE JOUR 2019						
VILLES CHOISIES						
Ville	Inscriptions N	Dont accompagnés		Personnel* N	Dédiés* N	Ratio* %
		N	%			
Drummondville	1767	76	4,3	NA	37	
Gatineau	4436	111	2,5	379	27	7,1
Joliette	527	20	3,8	45	6	13,3
Laval	4476	239	5,3	303	73	24,1
Longueuil	7505	102	1,4	489	99	20,2
Mirabel	2120	66	3,1	260	36	13,8
Région montréalaise						
Mercier	NA	175				
Rosemont	2248	91	4,0	139	35	25,2
Saint-Laurent	1618	69	4,3	87	15	17,2
Québec	16125	611	3,8			
Repentigny	1791	30	1,7	112	19	17,0
Rivière-du-Loup	592	9	1,5	53	9	17,0
Saguenay	1606	30	1,9	152	24	15,8
Saint-Étienne	142	3	2,1	9	0,2	2,2
Shawinigan	608	11	1,8	48	5	10,4
Sherbrooke	2400	76	3,2	230	43	18,7
Terrebonne	2712	79	2,9		49	
Trois-Rivières	1978	82	4,1	80	8	10,0
Victoriaville	1166	83	7,1			

*\*Dédiés: dédiés à l'accompagnement d'enfants handicapés*

*\*Ratio: % d'animateurs dédiés sur le nombre total d'animateurs*

Ne comprend pas les moniteurs en garderie

*Source:* données originales validées par les responsables municipaux

Notes techniques en annexe

À quelques exceptions près, tous les intervenants que j'ai rencontrés m'ont informé que le *nombre d'enfants accompagnés est en croissance*. Ainsi à Drummondville on est passé de 51 enfants en 2017 à 76 en 2019 ; à Repentigny de 12 à 30 pour la même période, on en prévoit 46 en 2020 ; à Victoriaville on prévoit passer de 83 à 116 entre 2019 et 2020.

Dans la région de Montréal, l'organisme AlterGo parvient à soutenir à peine 25% des demandes. Le « Sondage PALIM » mené à l'été 2019 auprès de 55 camps (majoritairement à gestion déléguée, faut-il le rappeler) et ce, dans une quinzaine d'arrondissements, indique que les organismes ayant répondu au sondage ont soit financé des places à même leur budget régulier, soit 'pairé' des enfants, soit augmenté le ratio d'accompagnement (Sport et Loisir de L'île de Montréal (SLIM), février 2020, p. 8). Et ainsi de suite. Nul doute que le fardeau financier est appelé à croître. À cet effet, j'ai recueilli de nombreux témoignages des réticences de plus en plus grande de la part des élus municipaux à engager des ressources additionnelles.

### *Refus, abandons, expulsions*

Tel que mentionné, il est fréquent que la ville se voit dans l'obligation de refuser l'inscription d'un enfant avec handicap une fois que le dispositif d'évaluation mis en œuvre a été complété. La principale raison est ordinairement la lourdeur du handicap. Les facilités disponibles sur le site ou encore, comme on l'a vu, l'absence de personnel minimalement qualifié et disponible, constituent d'autres facteurs invoqués. Il faut noter cependant que le nombre de refus de ce type est relativement peu élevé, on m'a toujours rapporté qu'un très petit nombre de cas. À cet égard voici le témoignage tiré de l'étude récente menée en Montérégie :

*La sécurité des participants et des employés était compromise. Le manque de formation et d'expérience des accompagnateurs ne permettait pas d'accueillir la personne au camp de jour. Des raisons monétaires furent également données puisqu'ils ne disposent pas toujours de moyens financiers suffisants pour l'embauche d'accompagnateurs. L'absence de lieux accessibles ou adéquats pour répondre aux besoins a également été évoquée (Analyse de la situation des camps de jour en Montérégie, 2020, p. 5)*

L'envers de cette situation est la difficulté à trouver une alternative satisfaisante susceptible de répondre à des besoins que ne peuvent combler les municipalités. Les parents sont ainsi laissés à eux-mêmes. Le témoignage du rapport récent réalisé en Montérégie est éloquent à cet égard (rapport cité, p. 5).

Tel que rappelé on observe assez régulièrement quelques cas d'expulsions en cours d'été, généralement liés à des comportements violents.

### *De nombreux camps municipaux affichent complets*

La principale raison du nombre d'enfants qui ne sont pas inscrits tient tout simplement à la capacité d'accueil. Presque toutes les villes ont des listes d'attente. On m'a régulièrement signalé que même pour les inscriptions régulières, la capacité d'accueil est atteinte souvent à peine quelques jours après l'ouverture de la période d'inscription.

De sorte que les villes comptant un très grand nombre d'inscriptions se doivent d'afficher rapidement « complet », souvent à peine quelques jours après début de la période d'inscription. La date limite d'inscription fixée par la ville a très souvent une incidence importante. Ainsi à Laval on comptait 71 personnes sur une liste d'attentes à l'été 2019, soit un peu plus du quart des demandes. Dans Saint-Laurent on a relevé 173 inscriptions en attente. À Montréal, l'organisme AlterGo pour sa part estime ne pouvoir satisfaire que le quart des demandes ; l'aide financière des arrondissements permet d'atteindre un peu moins de 50% du total. De plus, j'ai nettement l'impression que la vaste majorité des organismes spécialisés ne disposent pas des ressources nécessaires pour rencontrer toutes les demandes ; ainsi l'organisme trifluvien GrandiOse a dû refuser entre 15 et 20 enfants à l'été 2019 faute d'animateurs. Les camps spécialisés privés comptent une importante liste d'attentes.

Il faut encore préciser que les restrictions en ressources financières et en personnel font en sorte que la clientèle des enfants handicapés bénéficie généralement d'une ou deux semaines de camps de jour. Seuls quelques organismes spécialisés offrent des camps de jour pour la durée estivale régulière.

### *Nature et importance des handicaps répertoriés*

Même s'ils sont partiels, nous disposons d'indicateurs qui permettent de cerner le profil relatif des enfants handicapés fréquentant les camps de jour municipaux. Pour les décrire, je vais faire appel à quelques exemples tirés des données recueillies. Je dispose également d'une exceptionnelle base de données qu'ont compilée au fil du temps les responsables municipaux de la ville de Laval ; dans ce dernier cas la base de données compte plus de 200 enfants et porte sur plusieurs années.

#### *Une population majoritairement masculine*

Les données dont je dispose concordent : la clientèle des enfants handicapés des camps de jour municipaux est majoritairement masculine. À Laval par exemple on compte approximativement 75% de garçons et



25% de filles (échantillon de 235 enfants). L'organisme montréalais *AlterGo* a compilé 68% de garçons et 32% de filles (échantillon de 2290 individus). Ville Saint-Laurent en compte près de 85%.

On obtient pratiquement les mêmes proportions pour quelques autres villes dont j'ai pu compiler les données, dont Saguenay. Elles peuvent évidemment varier selon les régions et la taille de la population recensée.

### *Une prise en charge d'enfants plus âgés*

Règle générale, les camps de jour municipaux accueillent majoritairement des enfants âgés entre 6-7 ans et 12-13 ans. J'ai observé quelques variations dans les catégories d'âge admissibles, certaines, dont Saguenay prenant en charge les enfants âgés entre 5-6, d'autres débutant à 8 ans (dont Repentigny).

Cependant on observe très souvent des enfants plus âgés dans le cas des enfants handicapés ; on les retrouve généralement dans les organismes communautaires, ou dans des organismes ou camps spécialisés. La ville de Laval par exemple accepte dans son « Campgourou » des enfants âgés de 13 à 18 ans : ils comptaient pour 38% de l'ensemble en 2018, 46% en 2019. Ville Saint-Laurent compte le quart des enfants accompagnés âgés de 13 à 17 ans. J'ai cru observer que cette situation est rendue possible par la nature des lieux, de l'équipement et du personnel disponible. Dans la région montréalaise on observe régulièrement un tel phénomène : tel est le cas de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie ; l'organisme montréalais *AlterGo* y subventionne même des camps d'adultes et d'aînés. On peut mentionner encore l'organisme trifluvien *GrandiOse* qui accepte les enfants autistes jusqu'à l'âge de 21 ans. La situation est analogue en Montérégie, particulièrement parmi les organismes communautaires, où la population âgée entre 18 et 35 ans compte pour 25% des demandes (*Analyse de la situation des camps de jour en Montérégie pour les personnes handicapées*, février 2020, p. 3).

Cependant dans les camps de jour réguliers accueillant des enfants handicapés « en intégration » le seuil d'âge est rarement dépassé. À Laval, par exemple le seuil des 13 ans et plus ne comptait que pour 3% de la population totale. Mais l'âge moyen des enfants ainsi intégrés est nettement plus élevé que la moyenne d'âge générale.

*En majorité des enfants autistes ou ayant des déficiences intellectuelles*

On a vu que dans la clientèle scolaire, les enfants ayant des troubles envahissants du développement (TSA) formaient environ le tiers de la population des enfants handicapés, ceux présentant une déficience langagière, environ le quart. Or la répartition approximative des enfants handicapés fréquentant les camps de jour municipaux diffère largement des données scolaires.

En effet, si les enfants autistes forment bien la clientèle la plus importante des camps de jour municipaux, d'autres types de handicaps prennent également une certaine importance. Comme on observe des variations dans le vocabulaire utilisé, tant de la part des parents pour décrire leur enfant, que de la part des responsables municipaux, nous avons affaire assez souvent à ce que l'on pourrait appeler « des identifiants ». Cependant on se rappellera qu'en vue de la prise en charge quotidienne des enfants, on fait très souvent appel à du personnel spécialisé compétent.

Quoiqu'il en soit si l'on prend pour exemple les 175 enfants handicapés répertoriés dans l'arrondissement montréalais Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, c'est le diagnostic du « TDAH » qui prédomine, avec 44% des enfants de cet échantillon, suivi des enfants autistes (28,6%) et des limitations du langage (15%) (tableau 4). Ville Saint-Laurent offre une toute autre image puisque 80% des enfants sont autistes (tableau 5). Le petit échantillon de 30 enfants à Saguenay compte majoritairement des enfants classés TDAH, déficience intellectuelle et TSA.

Les données fournies par AlterGo donnent également une majorité de personnes autistes (39%), suivie de personnes en déficience intellectuelle (23%), mais on se rappellera que l'échantillon compte des adultes et des aînés.

TABLEAU 4

Enfants accompagnés Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve Été 2019		
	N	%
TDAH	82	46,9%
TSA, TED	51	29,1%
Déficience intellectuelle	10	5,7%
Limitation physique	3	1,7%
Limitation auditive	3	1,7%
Limitation du langage	26	14,9%
Total	175	

*Source: données fournies par l'arrondissement*  
Les catégories utilisées sont celles de l'arrondissement

TABLEAU 5

Enfants accompagnés Ville Saint-Laurent Été 2019		
	N	%
TSA	55	79,7%
Déficience intellectuelle	8	11,6%
Déficience motrice	2	2,9%
Limitation auditive	1	1,4%
Limitation du langage	3	4,3%
Total	69	

*Source: données fournies par l'arrondissement*  
Les catégories utilisées sont celles de la ville

Si l'on analyse cette fois la banque de données de la ville de Laval, on y apprend qu'en 2019, *tous diagnostics confondus*, le TSA représente près de 42% des enfants, les enfants diagnostiqués TDAH sont peu importants (3,4%), ceux ayant des troubles du langage ou une déficience intellectuelle comptant chacun pour 13%-14% des enfants ; on relève également environ 13% d'enfants diagnostiqués « trisomie 21 » (tableau 6).

**TABLEAU 6**

<b>Statistiques d'inscriptions Campgourou 2019 Ville de Laval</b> <b>Diagnostiques* des enfants du volet intégration et du Campgourou</b> <b>Tel que mentionnés par le parent</b>
---

Diagnostiques	%
Syndrôme de Gilles de la Tourette	2,4%
Trouble du langage ou de la compréhension (dysphasie, dyspraxie, etc.)	13,0%
Autisme	41,6%
Dont trouble du spectre de l'autisme (niveau léger) 15,9%	
Dont trouble du spectre de l'autisme (niveau moyen à sévère) 13,3%	
Dont trouble du spectre de l'autisme (haut niveau) 12,3%	
Retard de développement	11,1%
Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH)	3,4%
Trisomie 21	12,8%
Déficience intellectuelle	14,0%
Autre(s)	1,7%

*\*Plusieurs enfants ont plus d'un diagnostic*

N=414

*Source: fichier des inscriptions*

Les catégories utilisées sont celles de la ville

Celles que j'ai analysées à Longueuil, les données recueillies en Montérégie, vont tout à fait dans le même sens (tableaux 7 et 8).

TABLEAU 7

Diagnostic* des enfants nécessitant un accompagnement Ville de Longueuil, 2019	
Autisme	34,9%
TDAH	33,1%
Troubles du langage	13,9%
Motricité	4,8%
Troubles auditif	2,4%
Déficience intellectuelle	2,4%
Autres	8,4%
	N 166
<i>*Plusieurs enfants ont plus d'un diagnostic</i>	
Les catégories utilisées sont celles de la ville	
<i>Source: données fournies par la ville</i>	

Le spectre des déficiences des enfants handicapés fréquentant les camps de jour municipaux est donc très varié d'une ville à l'autre. Il n'épouse pas nécessairement la répartition observée dans le système scolaire. Les enfants scolarisés ayant une déficience physique (langage, vision, audition, ou encore déficience motrice grave) sont les moins susceptibles de se retrouver dans les camps municipaux ; on se rappellera qu'une déficience physique grave constitue souvent (avec l'absence de personnel spécialisé) l'une des principales raisons de refus. De plus, on peut observer que les camps de jour municipaux accueillent également des enfants catégorisés « TDAH » en proportion relativement importante, de même que des enfants classés « trisomie 21 ».

Ajoutons encore qu'au vu des données de la ville de Laval, la population accueillie regroupe majoritairement des enfants de niveau préscolaire et primaire. La vaste majorité (de l'ordre de 90%) vit dans une famille dite naturelle.

TABLEAU 8

Types de limitations, selon les demandes Montérégie 2019		
	Camp de jour municipal	Organisme communautaire
Trouble du spectre de l'autisme	25%	13%
Déficience intellectuelle	14%	18%
Trouble du langage	14%	12%
Déficience physique	11%	12%
Trouble de santé mentale	9%	16%
Déficience auditive	7%	12%
Déficience visuelle	3%	5%
Trouble de la santé	2%	
Autres	15%	12%

*Source: Analyse de la situation...,. Montérégie, février 2020*  
Les catégories sont celles du rapport

### *Des enfants à diagnostic multiples*

Les données que j'ai recueillies offrent un portrait significatif d'une autre facette des enfants handicapés ou ayant un trouble de comportement accueillis dans les camps de jour municipaux. Les statistiques les plus récentes d'inscription au « Campgourou » de Laval indiquent que 45% des enfants inscrits souffrent de *deux diagnostics et plus* de « maladies et syndromes » (autisme, TDAH, déficience intellectuelle, trisomie 21, retard de développement), ils sont 19% à en avoir trois et plus (tableau 9).

Une autre mesure de cette même réalité est la présence dite de « *troubles de comportement* » : 60% étaient dans cette situation en 2017 et en 2018, dont environ 48% présentant 2 troubles ou plus (tableau 10). On entend ici dans une telle catégorisation l'hyperactivité au premier rang, suivie de la « provocation » et « l'impulsivité » (tableau 11). D'ailleurs de tels troubles de comportement, au premier chef des comportements violents, constituent la première cause d'expulsions dans tous les cas que j'ai pu répertoriés.

**TABLEAU 9**

Nombre d'enfants, selon le nombre de diagnostics, Villes de Laval et de Longueuil, en 2019		
	LAVAL	LONGUEUIL %
1 seul diagnostic	55	54
2 diagnostics	28	28
3 diagnostics	13	14
4 diagnostics et plus	4	4
	N=414	N=97

Source: Statistiques d'inscription fournies par les villes

**TABLEAU 10**

Nombre d'enfants selon le nombre de troubles de comportement Ville de Laval, en 2017 et 2018		
	2017	2018
	%	
1 seul trouble	51	51
2 troubles	26	26
3 troubles et plus	22	22
	N=414	

*Source: fichiers des inscriptions  
Campgourou 2017 et 2018*

TABLEAU 11

Fréquence de certains "troubles de comportement" Ville de Laval 2017 et 2018		
	2017	2018
Hyperactivité	33%	34%
Impulsivité	19%	19%
Provocation	21%	21%
Opposition	3%	4%
Autres	23%	22%
	N=146	N=146
<i>Source: fichiers des inscriptions</i>		
Les catégories utilisées sont celles de la ville		
Campgourou 2017 et 2018		

### Les attentes des parents

Je n'ai pas eu l'occasion d'interroger les parents qui ont bénéficié d'un accompagnement pour leur enfant. J'ai reçu cependant beaucoup de témoignages du personnel quant aux attitudes et aux attentes des parents. De plus je vais faire appel aux données de la ville de Laval dans lesquelles on a eu l'heureuse idée de demander aux parents, dans leur propre vocabulaire, ce qu'ils attendaient des camps de jour.

Déjà dès 2007, dans un rapport de l'Observatoire québécois du loisir déjà cité, André Thibault soulignait que les parents étaient « exigeants ». Les informations recueillies par la ville de Laval confirment un tel diagnostic. À cet égard voici un extrait de témoignages de parents (tirés des données 2019 de la ville de Laval) :



Exemples d'attentes de la part des parents  
Ville de Laval, 2019

*Mes attentes du camp de jour : que ma fille s'intègre dans son groupe, apprenne de bonnes habitudes, être plus autonome, sociable, responsable et qu'elle développe son langage. Je souhaiterais que mon [enfant] passe de belles vacances en s'amusant et en trouvant du plaisir.*

*Rendre mon enfant heureux.*

*Prendre soins de ses besoins (manger, changer couche, hydratation) [et] s'amuser.*

*Accompagner notre fille dans la gestion de ses émotions et interaction sociale, aide pour l'hygiène à la salle de bain et la piscine, surveillance pour ingestion d'alimentation ou substances nocives.*

*J'aimerais que [mon enfant] soit heureux et puisse s'amuser avec d'autres enfants. J'aimerais favoriser le développement de son langage. J'aimerais pouvoir aller travailler sachant qu'il est en sécurité. J'aimerais garder mon emploi pour subvenir aux besoins de [mon enfant].*

*Que mon garçon s'épanouisse en toute sécurité et qu'il ait des activités de plaisir qui stimulent également son éveil.*

*Source : extraits de verbatim tirés des fichiers d'inscription Campgourou 2019*

On le voit par ces quelques exemples, les attentes des parents sont très élevées et couvrent un éventail très grand de demandes. En résumant sommairement, les aspects suivants ressortent assez clairement du verbatim spontanément exprimé par les parents dans les divers fichiers de la ville de Laval à ma disposition :

- *Avoir du plaisir, s'amuser*: les parents qui se sont exprimés reconnaissent très majoritairement qu'il s'agit d'un camp *de loisir*, et que les composantes d'amusement, de divertissement, de plaisir doivent se retrouver; au vu des données très partielles du fichier de la ville de Laval, il me semble qu'il s'agit de l'attente la plus souvent exprimée.
- *Se retrouver dans un environnement sécuritaire* : on comprend que les parents dont l'enfant nécessite un accompagnement sont soucieux de la question d'un environnement sécuritaire; certains y vont même de consignes précises (local surveillé en permanence, encadrement, éviter les fugues, etc.).
- *Sensibilité à l'intégration de l'enfant dans un groupe et à des expériences de socialisation* : on ne s'étonnera pas également que de

- nombreux parents souhaitent pour leur enfant des expériences socialisantes, chemin vers une plus grande intégration au groupe, voire à la société, à travers les activités du camp et les nombreuses expériences qui en découlent.
- *Assurer le développement personnel et psychosocial général de l'enfant*: bien entendu les attentes des parents portent sur différents aspects du développement de leur enfant; parmi ceux-ci une attente générale ressort, celle du développement et de l'épanouissement personnel.
  - *Développement de l'autonomie*: de nombreux parents soulèvent également des attentes (certainement partagées par l'ensemble des parents) portant sur une plus grande autonomie qui pourrait en résulter suite à l'expérience du camp d'été. Certes, des aspects très spécifiques sont précisés, faisant l'objet d'une rubrique distincte plus bas, mais on perçoit bien une attente plus générale portant sur le contrôle et la maîtrise de soi, le développement d'aptitudes à une plus grande autonomie générale de leur enfant, le respect de l'autre et de la vie en groupe, le respect des règles de vie en société, etc.
  - *Développement d'habiletés de communication*: nul doute que cette attente varie beaucoup en fonction des caractéristiques personnelles de chacun des enfants, mais certains parents expriment très clairement des attentes à l'effet que leur enfant puisse éventuellement parvenir à « communiquer normalement » avec les autres enfants et avec les adultes.
  - *Saines habitudes de vie*: de très nombreux parents évoquent très explicitement qu'ils souhaitent que leur enfant parvienne éventuellement à développer diverses habitudes reliées à des aspects quotidiens concrets: hygiène, soins personnels sont nommément mentionnés.

Les responsables municipaux m'ont fait part d'attentes implicites ou explicites que leur ont livrées les parents au détour d'une conversation. Il m'a semblé que le besoin de *répit parental* ressortait assez clairement. Les soins quotidiens et les attentions que requiert un enfant handicapé deviennent un fardeau parfois lourd à supporter, de sorte qu'un répit, ne fut-ce que de quelques jours ou de quelques semaines, est le bienvenu.

### **La question du personnel**

Comme on le sait les villes engagent surtout de jeunes étudiants comme animateurs dans les camps de jours. Les témoignages concordent pour dire que leur recrutement est de plus en plus difficile. Certaines villes éprouvent

des difficultés sérieuses et ne parviennent à recruter le personnel requis qu'à la toute dernière minute. Tel que déjà signalé, certaines villes ou certains organismes doivent limiter voire refuser les inscriptions faute de personnel. On doit même parfois accepter d'embaucher des étudiants qui ont fait l'objet de refus lors d'une présélection. Cette responsable montréalaise déclare « on est tout juste, tout juste ».

### *Pénurie de main-d'œuvre, difficultés de recrutement*

Les explications les plus couramment évoqués portent sur les salaires et les conditions de travail. De nombreuses villes offrent aux animateurs le salaire minimum en vigueur, mais elles sont de plus en plus nombreuses à devoir offrir un salaire plus élevé (aux environs de 15\$ de l'heure), ce qui peut créer une certaine concurrence entre elles. (Dans quelques villes, d'ailleurs, où la décentralisation est importante, des taux horaires différents peuvent même être en vigueur selon les secteurs, ce qui ne peut qu'exacerber la concurrence). Quant aux conditions de travail, on évoque surtout le fait d'une clientèle de plus en plus lourde qui rebute parfois les jeunes étudiants, le souhait de certains d'entre eux de se prévaloir de congés pour des activités de voyage ou autres, la recherche d'un travail à temps partiel plutôt qu'à plein temps, parfois même une présence aléatoire surtout en fin de saison.

On tirait déjà la sonnette d'alarme dès 2007 dans un Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir (Thibault, André, 2007). Il était déjà question de « personnel qui se diversifie, [de] recrutement fragile et [de] salaires peu concurrentiels ». On soulignait encore « des problématiques psychosociales plus pressantes et des parents exigeants ». Il était encore question d'« animateurs assez jeunes et inexpérimentés et des coordonnateurs souvent à peine plus âgés ». D'ailleurs une étude menée en 2006 par le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'UQTR, rapportait déjà que 50% des camps de jour ne retenaient que la moitié de leurs animateurs d'une année à l'autre et le tiers devaient renouveler annuellement presque la totalité de leur personnel (Gaucher, 2012, p. 91-92). Une décennie plus tard, le constat demeure. J'ai pu observer le même phénomène, une majorité de villes rencontrées devant renouveler annuellement plus de 50% de leur effectif, voire au-delà des deux-tiers.

Un rapport de recherche pour l'obtention de la maîtrise en loisir, culture et tourisme, (Andréanne Laplante, 2010), même s'il a été mené auprès un échantillon réduit d'animateurs, a permis d'identifier certains questionnements toujours d'actualité : si la formation préalable donnée aux

animateurs est généralement positivement perçue au plan des techniques de communication et d'animation, on est plus critique quant aux techniques d'intervention auprès des enfants, à l'information sur les tâches réelles des animateurs et à la connaissance des caractéristiques et des besoins des enfants. Un autre rapport de recherche menée à l'UQTR cette fois par Joël Gaucher (2012), portant sur 189 animateurs, en concluait que les facteurs d'attraction et de rétention les plus importants aux dires des animateurs eux-mêmes portent sur les responsabilités professionnelles (développement d'expertise notamment), les possibilités d'aménagement du temps de travail ... et les conditions financières (p. 84).

La plupart des villes inscrivent les animateurs au programme de formation « DAFA », certaines s'en tiennent encore à une formation maison. Les étudiants appelés à œuvrer auprès d'enfants nécessitant un accompagnement reçoivent généralement une formation plus poussée ; on exige d'ailleurs presque toujours que ces étudiants soient de niveau collégial ou universitaire dans une discipline appropriée (psycho-éducation, sciences de l'éducation, psychologie, travail social, par exemple). À l'évidence, les défis que rencontrent les villes ne cessent de croître.

#### *Une clientèle nécessitant des ressources en surnombre*

Il faut aussi faire état d'une autre problématique résultant de l'accroissement des demandes d'accompagnement. Comme on l'a vu au tableau 3, cette clientèle spécifique représente moins de 5% des effectifs totaux des camps de jour municipaux. *Mais elle nécessite l'engagement de 10% à 20% de l'ensemble des animateurs.* Les enfants accompagnés exigent à eux seuls *entre 3 et 15 fois plus de ressources per capita*, tant en personne qu'en coûts pour les villes. Aux étudiants « accompagnateurs » on ajoute presque toujours un « coordonnateur » par site, voire d'un accompagnateur additionnel pour répondre aux besoins ponctuels quotidiens, voire pour remplacer une absence. Il est à noter d'ailleurs que l'identification de ces postes de travail n'est pas uniforme au sein des villes que j'ai consultées.

Comme je l'ai déjà mentionné, les responsables en charge des camps de jour font face de plus en plus aux réticences des élus municipaux face à une véritable flambée des coûts.

#### **Pour une information de qualité**

Dans l'ensemble, depuis de nombreuses années, les villes ont intensifié leurs efforts pour mettre en place un système d'information moderne, souple et à jour relativement à leur clientèle des camps de jour. On a vu

cependant que le contrôle de l'information demande à être resserré, particulièrement dans les cas de la délégation de responsabilités à des tiers.

Au minimum, donc on peut espérer à terme la consolidation d'une véritable *banque de données*, crédible, portant minimalement sur les aspects suivants :

#### Éléments d'une banque de données

- Nombre précis d'enfants inscrits dans les camps de jour municipaux faisant l'objet d'un soutien financier de la ville, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes du milieu subventionnés.
- De ce nombre total, nombre total d'enfants faisant l'objet d'une mesure d'accompagnement.
- Nombre total d'enfants/jour (car seul un certain pourcentage d'enfants participe chaque jour aux activités offertes).
- Nombre total d'enfants/jour nécessitant un accompagnement.
- Si tel est le cas, du nombre total d'enfants, total de ceux pris en charge par des organismes communautaires, reconnus par la ville et soutenus financièrement par elle.
- Si tel est le cas, du nombre total d'enfants nécessitant un accompagnement, total de ceux pris en charge par des organismes communautaires, reconnus par la ville et soutenus financièrement par elle.
- Idéalement, répartition des caractéristiques du handicap principal des enfants nécessitant un accompagnement, selon une *nomenclature uniformisée et validée*.
- Nombre total de personnes engagées dans les camps de jour, selon une description uniformisée des postes de travail.
- De ce nombre total, nombre total de personnes engagées dans les camps de jour et dédiées à l'accompagnement, selon une description uniformisée des postes de travail.
- Nombre total de personnel professionnel expressément engagé par la ville pour la gestion des camps de jour, hors personnel engagé pour la période estivale et dédié aux camps de jour.

Pour ce faire, serait préférable de tendre progressivement vers *l'uniformisation* :

#### Uniformisation du processus de cueillette de données

- Du processus d'inscription lui-même, voire, comme c'est maintenant majoritairement le cas, de la prise en charge complète par les villes du dossier des enfants nécessitant un accompagnement.
- Du recueil, de la compilation et de l'analyse des données.
- De la nomenclature utilisée pour distinguer les types de handicap.
- De la description des tâches du personnel.
- Des grandes étapes à suivre, de l'inscription des enfants, au diagnostic menant à leur accompagnement.
- Du suivi régulier avec les parents.
- Du retour sur l'expérience estivale une fois celle-ci terminée.

#### Quelques éléments de problématique générale

La démarche que j'ai entreprise m'a permis de mettre en lumière un certain nombre d'enjeux qui ont d'ailleurs été maintes fois soulignés. Dès 2007 le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'UQTR présentait les résultats d'une recherche sur le sujet (Laboratoire en loisir et vie communautaire, 2007), présentée d'ailleurs comme la première phase d'une recherche de plus longue haleine. Au moins deux travaux de maîtrise ont été réalisés sur le sujet, portant surtout sur la question du personnel (Gaucher, Joël, 2012 ; Plante, Andréanne, 2010). Au moins six Bulletins de l'Observatoire québécois du loisir ont été produits (cités en bibliographie), sans compter un colloque tenu à l'automne 2018. Bref depuis presque deux décennies la question de camps de jour municipaux est à l'ordre du jour de la réflexion et de la recherche. Il me semble que quelques-uns des paramètres en sont bien établis.

#### *Le poids de l'histoire*

Il est bien connu que l'ancêtre des camps de jour est le « terrain de jeu ». Sous l'instigation du clergé, alimenté par les mouvements d'action catholique, ce qui a été dénommé *L'œuvre des terrains de jeu* (OTJ) a été mis en place dans un cadre exclusivement paroissial, sous la responsabilité directe du clergé ou encore d'organismes dédiés (Patros, centres communautaires, etc.) (Voir les travaux de Michel Bellefleur, cités en bibliographie). On pourrait parler ici d'une première phase historique.

Cependant à partir de 1967, la *Loi des fabriques* a obligé le clergé à se départir de ses biens, confiés progressivement à des associations locales

soutenues par les villes. Les responsabilités grandissantes de ces organismes communautaires autonomes, le peu de contrôle financier et politique dont ils faisaient l'objet, ont amené de nombreuses villes à créer leur propre *Service de loisir* particulièrement dans les décennies de 1960 et 1970, le tout culminant par un *Livre blanc sur le loisir* publié en 1979 faisant de la municipalité le « maître d'œuvre du loisir ». Cela peut être considéré comme une deuxième phase.

#### *Entre service de loisir et service social*

Une certaine phase d'intégration et de consolidation n'est sans doute pas encore achevée, car il est indéniable que dans l'organisation actuelle des camps de jour municipaux on observe encore des reliquats de cette histoire. On l'a vu dans certains modes de gestion, dans la délégation de l'organisation des camps de jour à divers organismes de quartier, avec les difficultés de coordination et d'information que cela pose.

Pourrait-on parler d'une *troisième phase* appelée progressivement à se mettre en place ? Une phase dans laquelle la « mission loisir » des camps de jour en particulier, et plus globalement celle de l'ensemble des villes, prennent de plus des connotations reliées à la santé et à l'intégration sociale ? Bref une phase dans laquelle la question du loisir s'élargit à celle, globale, du bien-être des citoyens.

#### *Les rapports institutionnels*

Si tel est le cas, *la coopération et le partenariat* entre l'ensemble des institutions sur le territoire de la ville devient un enjeu crucial. On a vu que les camps de jour peinent à obtenir une véritable coopération avec le système scolaire, pourtant détenteur d'informations cruciales au sujet des enfants nécessitant un accompagnement. Il semble cependant que le réseau de la santé et des services sociaux est plus facilement mis à profit et parfois même devient un partenaire à part entière. Il y a également la synergie à développer avec la constellation d'organismes municipaux, régionaux et provinciaux.

#### *L'impact de la mise en place des maternelles à quatre ans*

Ce n'était pas dans mon mandat, mais on ne peut passer sous silence la nécessaire réflexion à entreprendre le plus rapidement possible quant à l'arrivée des maternelles à quatre ans sur le territoire des villes. Ici les questions cruciales seront celles de l'ouverture du système scolaire dans ce va-et-vient potentiel entre l'école et « l'école estivale des camps de jour », celle du recrutement de personnel qualifié (dont on a vu les

difficultés grandissantes de recrutement), celle des modes d'organisation de camps d'été pour une clientèle si jeune, celle du financement municipal à y apporter, voire de la délégation ou non de services à des organismes communautaires spécialisés.

### *La formation du personnel*

Dans la même veine, ce rapport n'est certes pas le premier à mettre en lumière la question du personnel. Les fondements en sont bien connus : difficulté de recrutement et de rétention ; nécessité d'une mise à niveau de la formation ; rémunération significative ; politiques de rétention. Il faudrait sans doute repenser la formation du personnel, notamment dans la perspective d'une mise à niveau des connaissances et des habilités requises pour l'accompagnement des enfants handicapés, ainsi que pour les normes de recrutement (tout particulièrement le niveau d'étude requis).

### **Limites de cette recherche**

Ce rapport s'appuie sur le témoignage d'une vingtaine de responsables municipaux ainsi que sur les données statistiques qu'ils ont validées. Même s'il n'a pas été possible bien entendu de rencontrer davantage de personnes-ressources, l'étendue du territoire couvert, la diversité et la variété des situations rencontrées permettent d'obtenir un aperçu sans doute limité mais que j'estime représentatif. C'est donc une recherche *en amont* de la mise en œuvre des camps de jour, dont il s'agit, ainsi que du suivi qui en a été fait. Je ne suis pas rendu sur le terrain pendant la période estivale 2019.

### **Conclusion**

Sans être alarmiste on peut conclure qu'il est indéniable que les municipalités doivent repenser en partie la philosophie sous-jacente à la mise en place de camps de jour. Rien ne les oblige à en mettre sur pieds, voire à en prendre la responsabilité. Mais la longue histoire à l'origine des « œuvres de terrain de jeu » et qui a mené progressivement à une prise en charge plus directe de la part des municipalités, selon des modes de gestion très diversifiés, fait sans doute en sorte qu'il s'agit maintenant d'un « service aux citoyens » qui fait consensus et dont elles ne pourraient se retirer sans de vives réactions.

Les fonctions sociales des camps de jour se sont considérablement élargies et recouvrent maintenant des aspects éducatifs et sociaux, des dimensions de participation citoyenne et d'intégration sociale. Les clientèles se sont fortement diversifiées, les attentes des parents sont également plus



affirmées. Les défis des municipalités sont notamment de mieux préciser la portée et les limites de leur rôle tant en termes de mise en place des camps de jour que de possibilité réelle d'intégration. Elles ont également à s'assurer des modes de gestion les plus pertinents en fonction de leur contexte urbain propre. Elles doivent développer des stratégies de recrutement, de formation et de rétention d'une main d'œuvre qui se fait rare. Elles ont à sécuriser un système d'information moderne, de manière à bien connaître les caractéristiques des clientèles qui font appel à leur service.

## Références

- (février 2020) *Analyse de la situation des camps de jour en Montérégie pour les personnes handicapées. État de la situation, constats et revendications*. Zone loisir Montérégie, Groupement des Associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal, Groupement des associations de personnes handicapées de Richelieu-Yamaska, 13 p.
- AQLPH, 2017, *Guide de référence. Vers une intégration réussie dans les camps de jour*, 21 p.
- Bellefleur, Michel, 1986, *L'Église et le loisir au Québec avant la Révolution tranquille*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 221 p.
- Bellefleur, Michel, 1997, *L'évolution du loisir au Québec. Essai socio-historique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 412 p.
- Carbonneau, Hélène et coll., 2018, « L'accompagnateur de jeunes handicapés en camp de jour : pour une meilleure compréhension du rôle et des fonctions », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, volume 15, numéro 15.
- Carbonneau, Hélène et Duquette, Marie-Michèle, [2018], *Approches inspirantes de soutien professionnel en camps de jour. Rapport final*, Trois-Rivières, Laboratoire en loisir et vie communautaire. Université du Québec à Trois-Rivières, 57 p. (disponible sur le site de l'AQLPH)
- Cloutier, François et Poulet, Denis, 2019, « Un portrait des camps de jour municipaux en 2018 », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, volume 17, numéro 2.
- Gaucher, Joël, 2012, *Facteurs d'attraction et de rétention des animateurs de camp de jour*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, rapport de maîtrise – Loisir, culture et tourisme, 1 p.
- Goupil-Landry, M., 2015, « Accessibilité au loisir. Droits de la personne, obligations juridiques et obligation d'accommodement raisonnable », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, volume 10, numéro 12.
- Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, 1979, *On a un monde à recréer. Livre blanc sur le loisir au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 107 p.
- Laboratoire en loisir et vie communautaire. (2007), *Étude québécoise sur les camps de jour. Résultats de la première phase: enquête auprès des municipalités et des organismes locaux*. Document inédit.
- Lavoie, Amélie et Catherine Fontaine, 2016, *Mieux connaître la parentalité au Québec. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience*

*des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 258 p.

Lavigne, Marc-André, 2017, « Les camps de jour publics : évolution des enjeux et pistes d'action », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, volume 14, numéro 16.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007, *L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)*, Québec, 26 p.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2015, *Statistiques de l'éducation. Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire*, Québec, 126 p.

Office des personnes handicapées du Québec, 2018, *Estimation de la population avec incapacités 2012. Le Québec et ses régions administratives*, Drummondville, Direction de l'évaluation et du soutien de la mise en œuvre de la loi, l'Office, 80 p.

Plante, Andréanne, 2010, *La perception des animateurs de camps de jour public à l'égard de la pertinence du contenu*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, rapport de maîtrise – Loisir, culture et tourisme, 195 p.

Pronovost, Gilles, 2017, *Loisir et société. Traité de sociologie empirique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 411 p.

Roult, Romain, Carbonneau, Hélène, Belley-Ranger, Émilie, Brunet, Isabelle et Adjizian, Jean-Marc, 2016, *Projet de recherche sur la problématique du loisir pour les personnes handicapées en milieu rural au Québec vis le réseau de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)*, Université du Québec à Trois-Rivières et AQLPH, 38 p.

Saint-Onge, Marc 2018, « Intégration, accessibilité et gestion d'un service de loisir : à la recherche d'un équilibre », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, volume 16, numéro 4,

Simard, Micha, Marie-Eve Tremblay, Amélie Lavoie et Nathalie Audet, 2018, *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2017*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 126 p.

Sport et Loisir de L'île de Montréal (SLIM), février 2020, *Sondage PALIM 2019. Faits saillants des résultats*, Montréal, 13 p.

Thibault, André, 2007, « Les camps de jour publics : un programme de loisir en révision », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, volume 4, numéro 13.

Thibault, André, 2017, « Gérer l'intégration en loisir public : Vivre ensemble égaux et différents », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, volume 14, numéro 11.

Thibault, André, 2019, « Camps de jour, une mission 'loisir' à réaffirmer », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, volume 16, numéro 16.

## ANNEXE 1

### LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

#### Responsables municipaux

Drummondville : Steve Bazinet  
Gatineau : Alexandre Pirsch, Marc Proulx, Claude Meloche, Michel Portelance, Marie-Claude Beaumont  
Joliette : Marie-Josée Hardy  
Laval : Claudine Cantin  
Longueuil : Audrey Deschamps  
Louiseville : Valérie Savoie-Barette  
Mirabel : Magalie Renaud  
Montréal, Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve : Richard Riopel  
Montréal, Arrondissement Rosemont-Petite-Patrie : Valérie Bonin-Léonard  
Montréal, Arrondissement de Saint-Laurent : Stéphanie Fortin  
Québec : Charles Pagé et Nancy Dupont  
Repentigny : Stéphanie Gilbert  
Rivière-du-Loup : Valérie Gauthier et Marie-Anne Caron  
Saguenay : Yvan St-Gelais et Amy Duchesneau-Bergeron  
Saint-Étienne : Frédéric Lamothe  
Shawinigan : Julie Cossette  
Sherbrooke : Marie-Andrée Charon  
Terrebonne : Sylvie Lussier  
Trois-Rivières : Sarah Tardif et Julien Godard  
Victoriaville : Nathalie Roussel

#### Organismes

Altergo, Montréal : Elsa Lavigne  
GrandiOse, Trois-Rivières : Lise Boucher  
URLS-Mauricie : Hélène Houde et Lydia Pépin  
URLS-Estrie : Geneviève Mathieu et Claire Gaudreault  
SLIM Montréal : Maude Poulin-Lemieux et Julien Pelletier  
Zone Loisir Montérégie : Marie-Élaine Thibault-Marleau

## ANNEXE 2

### TABLEAU ADDITIONNEL ET NOTES TECHNIQUES

#### TABLEAU A2-1

Évolution du nombre d'enfants selon le type de handicap entre 2012-2013 et 2017-2018 en pourcentage par rapport à 2012-2013	
	%
Déficience motrice légère ou organique	160,6
Troubles envahissant du développement	157,4
Troubles d'ordre psychopathologique	135,0
Déficience langagière	127,6
Déficience intellectuelle légère	118,6
Déficience motrice grave	110,7
Troubles graves du comportement	101,4
Déficience visuelle	100,4
Déficience auditive	97,8
Déficience intellectuelle moyenne à sévère	84,8
Déficience intellectuelle profonde	76,3
Déficience atypique	57,6

*Lecture: le nombre d'enfants ayant un "Trouble envahissant du développement" en 2017-2018 représente 160,6% de la même catégorie en 2012-2013 soit 60,6% de plus en nombres absolus*

### NOTES TECHNIQUES DU TABLEAU 3

*Joliette et Saint-Laurent:* inclut des moniteurs attirés à un ou plusieurs parcs en animation libre

*Rosemont:* comprend 42 adultes

*Saguenay:* en plus des 30 EHDAA, 207 enfants handicapés tel indiqué sur leur fiche de santé, mais ne nécessitant pas d'accompagnement, soit 13%

*Saint-Étienne:* la ressource pour l'accompagnement est partagée avec d'autres municipalités environnantes

*Sherbrooke:* a obtenu un accompagnateur additionnel financé par le CIUSS

*Trois-Rivières:* inclut les statistiques des centres communautaires supportés par la ville ainsi que ceux supportés par un organisme dédié aux enfants autistes

*\*Personnel:* inclut tout le personnel engagé, nomenclature variable:

moniteur, accompagnateur, coordonnateur, chef-moniteur, etc.